



## Offre de pret immobilier et assurance adi

Par **CAMILLE**, le **12/05/2011** à **17:45**

Bonjour,

Voilà, j'ai signé une offre de prêt pour l'achat d'un terrain + construction. Malheureusement le lotisseur a mis plus de temps que prévu et je n'ai pas pu acheter le terrain dans les 4 mois de validité de l'offre.

La banque n'a pas voulu proroger mon offre.

Mais depuis l'acceptation de l'offre, l'assurance ADI a été prélevée.

La banque a bien voulu me rembourser les mois au delà des 4 mois où l'offre était valable, elle m'a réclamé tous les papiers de l'offre et de l'assurance et ne me rembourse pas intégralement.

Puis-je réclamer les 4 mois qu'elle m'a prélevé au début puisqu'il n'y a pas eu de contrat puisqu'il n'y a plus d'offre de prêt ?

Pouvez-vous m'informer des démarches à suivre car j'ai l'impression que c'est du vol, le courrier recommandé dans lequel je demande le remboursement intégral des sommes prélevées auprès de la banque reste sans réponse.

En vous remerciant de vos réponses.

Par **chaber**, le **13/05/2011** à **07:39**

bonjour

l'offre du prêt était valable 4 mois et l'assurance entre en vigueur le jour de l'acceptation

la vente ne s'étant pas conclue, l'assurance est cependant due pour ces 4 mois.